

Présents : tous les membres.

Accueil avant ouverture de séance :

1. Intervention de la représentante des personnes porteuses du projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles dite "MAM" pour mise à disposition conditionnée de locaux communaux.

Une personne porteuse du projet fait part de son intention de développer une structure "MAM" sur le village et expose des démarches déjà entreprises pour s'assurer du cadre juridique et professionnel de cette activité. Le médecin de la PMI, qui donne agrément au dossier, a validé le projet et donné les consignes qui s'imposent.

Les élus, de leurs côtés, cautionnent le projet de cette structure qui ressemblerait à une mini crèche et, s'ils donnent un accord de principe, veulent s'assurer des obligations et précautions juridiques qui doivent entourer une action en faveur de la toute petite enfance. Pour les locaux communaux sollicités, un ancien appartement, il convient de bien évaluer les charges pour que les porteurs du projet s'assurent de maîtriser les dépenses qui découleront de l'occupation de l'appartement.

Ce projet doit mûrir de part et d'autre mais il s'inscrit dans la réflexion engagée par les membres du CCAS depuis que des parents les ont saisis des particularités ou difficultés de garde d'enfants sur le village. Cette action faisait partie des pistes de solution et ils cautionnent pleinement cette action.

2. Adoption du contrat triennal retenu en arbitrage du conseil général pour toutes les actions

Lors de la séance du 17 février 2011, le comité de pilotage du Conseil Général a retenu les 8 actions (assainissement scindé en trois actions distinctes) portées au contrat. Le maire est autorisé à donner suites et à signer le contrat et il s'engage à notifier les subventions des autres partenaires.

3. Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs concordants dans leurs résultats

Les résultats des comptes de gestion et des administratifs sont présentés par Monsieur Gilles Chaverot, 1^{er} adjoint. Les comptes et les résultats sont concordants. Les écarts par rapport à l'année antérieure s'expliquent, notamment par la volonté de remettre en bonne condition de fonctionnement et de sécurité les lieux et les équipements. Les réalisations sont restées dans les objectifs et les prévisions portées aux budgets, ce qui démontre la parfaite maîtrise des mécanismes budgétaires et la confiance qui peut être accordée à Monsieur le Maire dans sa gestion.

a. Approbation des comptes de gestions.

Les chiffres présentés par le comptable dans les comptes de gestions sont identiques à ceux des comptes administratifs de la commune. Il se dégage en 2010, tous les budgets confondus, un excédent global d'un montant de **154 321.95 € (budget CCAS inclus) au lieu de 152 462.41 €** en 2009 qui se répartit selon les tableaux ci-dessous.

b. Approbation des comptes administratifs pour les quatre budgets.

➤ Le budget de la commune :

Fonctionnement	Investissement
➤ Excédent : 233 415.78 €	➤ Déficit : 122 791.98 €
Résultat excédentaire global de l'année 110 623.80 €	

Le budget de la commune dégage, malgré l'aide apportée aux budgets annexes, un excédent honorable. Le déficit d'investissement s'explique par le retard dans la perception des subventions de l'école liée à la signature du contrat triennal en 2011.

➤ Le budget du commerce :

Fonctionnement	Investissement
➤ Excédent : 33 585.71 €	➤ Déficit : 39 386.14 €
Résultat déficitaire global de l'année : - 5 800.43 €	

Le budget du commerce boucherie supporte les aléas liés au sinistre subi en 2009 et les résultats s'en sont ressentis. En 2011, la subvention de la Région et le solde du sinistre devraient rétablir une situation saine.

➤ Le budget du lotissement :

Fonctionnement	Investissement
➤ Résultat : 0.00 €	➤ Résultat : 0.00 €
Budget clos : 0.00 €	

Le budget du lotissement, dont les excédents ont été repris au profit du budget principal, est définitivement clos.

➤ Le budget de l'assainissement :

Fonctionnement	Investissement
➤ Excédent : 16 791.22 €	➤ Excédent : 25 182.45 €
Résultat excédentaire global de l'année : 41 973.67 €	

Le budget de l'assainissement supporte les premières charges de frais d'étude, d'ingénierie et d'achat de terrain qui ont été honorées grâce aux excédents antérieurs et à l'aide directe de la commune.

4. Vote des subventions, participations et aides :

Les élus, après avoir pris connaissance des versements de 2010 au profit des associations, reconduisent les subventions ordinaires mais reconnaissent qu'il faut tenir compte de l'augmentation du coût de la vie pour les décisions concernant l'enfance.

Il est retenu :

- 1.10 €/repas d'enfants en restauration scolaire des cantines des écoles de Haute-Rivoire.
- 25 € par enfant du primaire pour les sorties scolaires ou pédagogiques.

Les subventions à caractère caritatif seront déterminées postérieurement au prochain CCAS qui arbitrera selon les priorités sociales qui s'imposent.

Si l'association Taravoie Jeunes retrouve une nouvelle dynamique, elle bénéficiera aussi d'une subvention pour relancer ses activités.

L'ACCA, Association Communale Chasse Agrée, est ponctuellement compensée des charges d'achat de matériel supportées pour remplir une mission de service public, la destruction des ragondins et rats musqués dans le pourtour des lagunes.

5. Redevances de l'assainissement :

Cette année, la commune a l'obligation d'affecter une nouvelle taxe dite pour "la modernisation des réseaux de collecte" d'un montant de 0.15 € par m³ en plus de celle affectée au retraitement des eaux usées.

Il convient de faire des simulations pour bien cerner l'augmentation nécessaire au budget pour arrêter les chiffres au prochain conseil.

A ce jour, l'impact des gros travaux ne peut être appréhendé mais il convient d'anticiper par une augmentation très fluide et progressive.

6. Travaux assainissement et Chirat sont lancés :

Le marché de l'assainissement est lancé et l'ouverture des plis aura lieu le 1^{er} avril à 15 h 30. Les membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offre) sont déjà informés.

La consultation pour les travaux du Chirat est fixée à la date limite du 5 avril, la CAO suivra pour que les travaux soient acceptés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

7. Travaux à inscrire au budget primitif :

Le débat préalable au budget est lancé et sont retenus pour chiffrage avant le budget :

- la finalisation du parc aux biches, local, aires, allées, toilettes et équipements récréatifs,
- le square du bouchât pour lancement de la commande immédiatement après les inscriptions au budget primitif,
- l'équipement d'armoires pour les bureaux de la mairie, logiciel et vidéo projecteur,
- du matériel technique (broyeur ? tondeuse)
- une nouvelle structure chapiteau pour la vie associative,
- un congélateur pour un complément d'équipement de la cuisine du complexe,
- l'évaluation de travaux de maçonnerie sur soubassement de propriété privée et réfection de la dalle du préau de l'école publique.
- les diagnostics accessibilité des bâtiments et l'élaboration du **DICRIM**, Document Information Communal de **RI**sques Majeurs.

8. Projets et réalisations Voirie :

Sont à programmer, auprès de la Communauté de Chamousset en Lyonnais, les travaux :

- du chemin de la Bonnetière,
- de la Charmatière,
- de la rue des Sapins,

Au niveau de la commune, l'inventaire des chemins, des fossés ou de l'environnement hydraulique de la voirie sont en cours de finalisation.

9. Bilan du recensement :

Il ressort que la population, avec la maison de retraite et la maison d'en haut plus les nouvelles constructions, devrait avoisiner les 1400 habitants.

Les dotations attribuées sur ces chiffres ne seront effectives qu'en 2014.

10. Compte rendu de la délégation du maire :

Le tableau des informations portées à l'affichage est présenté.

11. Evolution du commerce de la boucherie :

En raison du départ du boucher, l'activité du commerce est momentanément interrompue mais un nouveau boucher doit bientôt être en poste et permettre le respect de la clause du bail qui prévoit les conditions de l'ouverture de la boucherie.

12. Brigades vertes :

Les brigades vertes interviennent du 6 au 16 juin avant la marche de nuit.

13. Manifestations :

La manifestation de la commémoration du « Cessez le feu en Algérie » aura lieu, comme habituellement, le dimanche 20 mars à 11 h au monument.

La commémoration du 8 mai aura lieu le jour des classes et l'apéritif est commun aux deux manifestations.

La séance est close à 00H10mm

Le Maire :
Gilbert COURTINE